

Questions au Feuilleton

LE CONTRAT D'ENLÈVEMENT DES ORDURES POUR LE M.D.N.
OTT76/24969/1

Question n° 2275—M. McKinnon:

Le contrat d'enlèvement des ordures pour le M.D.N. OTT76-24969/1 au montant de \$486,619, adjugé à Charette's General Trucking de Petawawa (Ont.) est-il dix fois plus élevé que le coût moyen de quatre autres contrats d'enlèvement des ordures publié dans le *Weekly Bulletin of Business Opportunities*, volume 4, numéro 9 et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Non. Le marché OTT76/24969/1 a une durée de 4 ans. Les autres marchés énumérés sont d'un an ou deux. Les cinq marchés ne sont pas comparables sur le plan du nombre de points de levée, de la fréquence des levées, de la population des bases ou des garnisons et du type de service, c.-à-d. conteneurs par rapport aux camions munis de bennes de ramassage.

LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ BÉLANGER-TAPPEN POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE USINE À SAINT-BRUNO, COMTÉ
CHAMBLY

Question n° 2293—M. Lambert (Bellechasse):

La société Bélanger-Tappen a-t-elle fait une demande de subvention pour l'installation d'une manufacture de réfrigérateurs à Saint-Bruno, dans la circonscription de Chambly et, dans l'affirmative, le MEER a-t-il rendu une décision à ce sujet?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: non. D'ailleurs la circonscription de Chambly est située à l'extérieur de la région désignée du Québec en ce qui a trait à la loi sur les subventions au développement régional.

LES PERSONNES VIVANT DANS LES HABITATIONS
(OFFICIELLEMENT RECONNUES) POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Question n° 2366—M. Baker (Grenville-Carleton):

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tient-il un répertoire de toutes les personnes vivant dans les habitations (officiellement reconnues) pour personnes âgées et, dans l'affirmative, a) quel en est le nombre, b) combien d'entre elles reçoivent, outre la pension de base, le supplément de revenu garanti?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. a) et b) Les renseignements ne sont pas disponibles.

[Traduction]

M. Clarke: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne célèbre pas un anniversaire du genre de celui qu'a signalé le député de Grenville-Carleton (M. Baker), mais il y a aujourd'hui six mois que la question n° 1019 figure au *Feuilleton*, c'est-à-dire depuis le 10 novembre dernier. Je me rends compte que des douzaines de questions y figurent depuis plus longtemps encore. Certaines y sont inscrites depuis le 12 octobre, le premier jour de la deuxième session de la trentième législature. J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire que c'est une question facile qui ne demande pas de recherches poussées. Il s'agit des dépenses fédérales au chapitre des transports publics et cela nous arrangerait beaucoup que le gouvernement y réponde bientôt.

M. Goodale: Le député m'en a parlé en privé hier ou avant-hier. J'ai bel et bien fait certaines démarches pour savoir où en sont les choses. Je crois avoir raison de dire que la question n'est pas aussi simple que le député le prétend. J'aimerais également signaler qu'au cours de cette session, près

[M. Fleming.]

de 2,500 questions ont été inscrites au *Feuilleton* et qu'on a rapidement répondu à presque 70 p. 100 d'entre elles. Nous nous efforçons de répondre à toutes les questions le plus rapidement possible.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, le secrétaire parlementaire a eu l'obligeance de m'informer qu'on répondrait aujourd'hui à la question n° 642. On ne l'a pas fait, à cause d'un empêchement quelconque, je suppose. Compte-t-on y répondre demain?

M. Goodale: Je ne suis pas certain de pouvoir promettre une réponse pour demain, mais je pense que ça ne tardera pas.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
L'ÉCHEC PRÉSUMÉ DU GOUVERNEMENT QUANT À
L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI

M. David MacDonald (Egmont) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, en renonçant à son engagement de développer vigoureusement l'économie des diverses régions et en n'accordant pas la priorité aux besoins régionaux dans l'établissement des politiques nationales en matière de fiscalité, de transports, d'énergie et d'échanges commerciaux, le gouvernement a provoqué une crise de stagnation économique et un taux de chômage sans précédent au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

—Monsieur l'Orateur, parce que l'existence même et l'avenir de notre pays est maintenant une préoccupation quotidienne dans la vie de chaque Canadien, ceux qui ne vivent pas dans les cinq provinces de l'Est ont tendance à oublier qu'un état de crise de plus en plus grave menace l'existence et surtout les perspectives des habitants de la région atlantique et du Québec. Le débat d'aujourd'hui porte sur la situation au Québec et dans les provinces atlantiques qui sont aux prises avec un chômage sans précédent et la stagnation économique. Ces deux régions ne seraient pas dans cette situation si le gouvernement avait honoré, ne serait-ce qu'à demi, la promesse qu'il avait faite vers la fin des années 60 de supprimer les inégalités socio-économiques régionales.

Le débat d'aujourd'hui porte aussi sur le développement régional. Il ne porte pas sur le ministère de l'Expansion économique régionale, car le fait que ce dernier ait négligé d'adopter des solutions durables pour éliminer ce que le Conseil économique du Canada qualifie d'inégalités intolérables, n'est qu'un aspect de la négligence déplorable du gouvernement qui a abandonné à leur sort les régions désavantagées sans tenir compte des aspirations de leurs habitants. Le débat porte sur l'indifférence, l'insensibilité l'oubli et la négligence que manifestent surtout le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues du cabinet responsables des finances, de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la main-d'œuvre, pour ne nommer que quelques domaines, à l'égard des besoins économiques légitimes des citoyens du Québec et des provinces atlantiques.